

AFFILIATION DES ETABLISSEMENTS

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Dossier de demande d'affiliation – Etablissement public ou privé

DENOMINATION SOCIALE DE L'ETABLISSEMENT :

NOM ABREGE DE L'ETABLISSEMENT :

Adresse du siège social de l'établissement

Téléphone _____ Fax _____

Email _____

Site Internet _____

Forme juridique de l'établissement

SI VOUS ETES UNE SOCIETE COMMERCIALE

N° d'immatriculation au registre du commerce _____

Montant du capital social _____

Mode de gestion _____
(Gérant, conseil d'administration, directoire, conseil de surveillance, directeur général ...)

Objet social _____

SI VOUS ETES UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE OU ISSUE D'UNE COLLECTIVITE (MUNICIPALITE, SEM, EPIC ...)

De quel type _____
(Commune, communauté de communes, district, conseil général, régie municipale, office de tourisme)

Organe collégial _____
(Conseil municipal, comité de direction, conseil d'administration, conseil de surveillance, directoire ...)

COMPOSITION DE L'ORGANE DE DIRECTION

- Responsable de l'établissement :

NOM/Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Télécopie _____

Email _____

Titre ou Fonction _____

- Interlocuteur sur le dossier d'affiliation et correspondant permanent.

NOM/Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Télécopie _____

Email _____

Titre ou Fonction _____

POUR LES SOCIETES COMMERCIALES :

- Joindre au dossier la liste des associés, gérants, CA

POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, SEM, EPIC

- Joindre au dossier la liste du conseil municipal et la durée du mandat ou la liste des membres du directoire ou du CA.

PERIODE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

ANNEE _____

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

ACTIVITES NAUTIQUES DEVELOPPEES PAR L'ETABLISSEMENT

- | | | | |
|---|--------------------------|---|--------------------------|
| Ecole de voile | <input type="checkbox"/> | Organisation d'épreuves (y compris logistique terre, mer ...) | <input type="checkbox"/> |
| Formation | <input type="checkbox"/> | Entraînements et participation aux compétitions (activité école de sport) | <input type="checkbox"/> |
| Loisir | <input type="checkbox"/> | Location de voiliers (avec ou sans équipage) | <input type="checkbox"/> |
| Convoyage de voiliers | <input type="checkbox"/> | Organisation d'évènementiel (séminaires d'affaires ...) | <input type="checkbox"/> |
| Logistique
(gestion de matériel nautique pour des clients) | <input type="checkbox"/> | Vente de matériel nautique | <input type="checkbox"/> |
| | | Autres (préciser) | <input type="checkbox"/> |

FLOTTE

INDIQUEZ LE MATERIEL COLLECTIF DONT DISPOSE L'ETABLISSEMENT

TYPE	QUANTITE	TYPE	QUANTITE	TYPE	QUANTITE
OPTIMIST		CATA DE MOINS DE 15 PIEDS		MINI TRIMARAN	
PAV LONGBOARD		CATA DE PLUS DE 15 PIEDS		MINI J	
PAV FUNBOARD		HABITABLE MONOTYPE		QUILLARD DE SPORT	
KITE BOARD		HABITABLE DE MOINS DE 9 M		BATEAU COMITE DE COURSE	
DERIVEUR SOLITAIRE		HABITABLE DE PLUS DE 9 M		BATEAU DE SURVEILLANCE	
DERIVEUR DOUBLE		BATEAU COLLECTIF		BATEAU ACCESSIBLE A LA PRATIQUE DES HANDICAPES (OU A MOBILITE REDUITE)	
CHAR A VOILE		AVIRON			

ACTIVITES LIEES A LA VOILE DEVELOPPEES PAR L'ETABLISSEMENT

(MARQUER D'UNE CROIX LES ACTIVITES REALISEES)

	ECOLE	LOISIR ET TOURISME	ENTRAINEMENT	COMPETITION	LOCATION	CONVOYAGE	AUTRES (Préciser)
OPTIMIST							
P.A.V							
DERIVEUR.S							
DERIVEUR.D							
CATAMARAN							
HABITABLE							
KITE BOARD							
AUTRES SUPPORTS (préciser)							

(POUR LES ACTIVITES ENVISAGEES POUR L'AVENIR, METTRE UN A DANS LA CASE OU DANS LA COLONNE CORRESPONDANTE).

Activités autres que celles liées à la voile :

PLAN D'EAU SITUE A _____
 QUARTIER MARITIME _____
 DIVISION PONTS ET CHAUSSEES DU PLAN D'EAU _____

RAYER LES INSTALLATIONS INEXISTANTES
 NOTER D'UNE CROIX CELLES EXISTANTES

**EQUIPEMENT
 A TERRE ET SUR L'EAU**

LAISSER EN BLANC CELLES EN PROJET
 COMPLETER PAR D'AUTRES, S'IL YA LIEU

SALLE REUNION	VESTIAIRE	DOUCHE	POSTE D'EAU	W-C	ELECTRICITE	TERRAIN DE CAMPING	Corps-morts (nombre) appartenant à la société		
							RESERVES		
							A la société	Aux clients	
HANGAR A BATEAUX	ATELIER	GRUE REMORQUE	MAT Pavillonnerie	CALE ou QUAÏ	BERGE AMENAGEE OU PLAGE	PARC A VOITURES	PARCOURS REGATES		DISTANCE de la Rive ou de la Côte
							HABITUEL	Cerc.Olympique	
							Nombre de Bouées	Diam. en Milles	
NOTE COMPLEMENTAIRE (PROPRIETE, LOCATION, DOMAINE PUBLIC)									
ACCESSIBILITE HANDICAPES (OU À MOBILITE REDUITE)									

Sur votre plan d'eau, existe t-il d'autres organismes nautiques (affiliés ou non à la FFVoile) ? Lesquels ?

MOTIVATIONS POUR LA DEMANDE D'AFFILIATION

ENCADREMENT (au moment de l'affiliation)

Nombre de moniteur fédéral de voile/kiteboard _____

Nombre d'entraîneur fédéral de voile/kiteboard _____

Nombre de BEES _____

Nombre de personne titulaire du CQP _____

Nombre de personne titulaire de BPPV _____

Autres (BPJEPS - DEJEPS - DESJEP) _____

ACTIVITES AFFILIEES
POUR QUELLE(S) ACTIVITE(S) SOUHAITEZ-VOUS ETRE AFFILIE ?



✓ **ECOLE DE VOILE**

Définition : L'activité **école de voile** s'adresse à un public qui souhaite acquérir un bagage technique suffisant pour une pratique autonome. Elle propose un **programme pédagogique** qui débouche sur la certification de niveaux de pratique (activités de **stages** et de **perfectionnement**).

✓ **VOILE A L'ECOLE**

Définition : L'activité **voile à l'école** s'adresse à un **public de scolaires** (primaire et secondaire) sur des cycles de 8 à 15 séances dans le but d'acquérir les fondamentaux pratiques de l'activité. Elle se déroule durant le temps scolaire. Un accueil de lycéens et des universitaires est possible dans le cadre d'activités de perfectionnement et de compétition (UNSS – FNSU).

POUR CES 2 ACTIVITES, VOUS REPORTER AU CAHIER DES CHARGES, ANNEXE 1

✓ **ORGANISATION D'EPREUVES**

Définition : L'activité **organisation d'épreuves** concerne les **manifestations**, avec ou sans finalité compétitive, de caractère médiatique et capables de mobiliser l'attention du public. Ce sont les compétitions ou les animations qui, de par leur dimension attirent un grand nombre de **compétiteurs** ou de visiteurs.

POUR CETTE ACTIVITE, VOUS REPORTER AU CAHIER DES CHARGES, ANNEXE 2

✓ **ENSEIGNEMENT DE LA COMPETITION**

Définition : L'activité **compétition** s'adresse à un public déjà initié qui souhaite concourir dans les épreuves accessible à leur niveau de pratique. Elle propose un **programme d'entraînement** et de **compétitions officielles** avec la participation des coureurs de l'association.

POUR CETTE ACTIVITE, VOUS REPORTER AU CAHIER DES CHARGES, ANNEXE 3

✓ **FORMATION**

Définition : L'activité **formation** s'adresse à un public de **dirigeants** ou de **techniciens expérimentés**. Elle s'inscrit et s'organise dans le strict respect du système fédéral de formation et des réglementations en vigueur. Elle est mise en œuvre principalement au moyen de **sessions de formations** ouvertes aux personnels affectés à l'encadrement des activités, à l'arbitrage ou aux diplômés d'état (cette activité est soumise à habilitation devant être signée par la ligue du ressort territorial de l'établissement).

POUR CETTE ACTIVITE, VOUS REPORTER AU CAHIER DES CHARGES, ANNEXE 4

ATTENTION : l'établissement devra au préalable faire une demande d'habilitation auprès de la Ligue de son ressort territorial

✓ **COACHING PLAISANCE**

<http://coachplaisance.ffvoile.fr/>

L'établissement prend l'engagement par son Gérant, Directeur ... dûment habilité à cet effet, de respecter les obligations qui découlent de la convention signée avec la FFVoile, de ne pas organiser :

- de sessions de formation sans habilitation dûment accordée et signée par la ligue régionale de son ressort territoriale
- de rendre compte annuellement de son activité liée à la voile et de ses résultats, notamment chiffre d'affaire, bilan, et volume de clientèle, à la ligue régionale de rattachement.

NB : Le bénéfice de la garantie responsabilité civile est obligatoirement lié à la délivrance de licences FFVoile (en application des textes fédéraux).

Fait à _____, le _____. Signature du (Président, Maire, Directeur, Gérant ...)

Cachet de L'ETABLISSEMENT

Dossier envoyé au CDVoile le :

CDVoile

Dossier reçu au CDVoile le :
Dossier envoyé à la ligue le :

Cachet du CDVoile

Date et signature du Président

LIGUE

Dossier reçu à la ligue le :
Dossier envoyé à la FFVoile le :

Cachet de la ligue

Date et signature du Président

Dossier reçu à la FFVoile le :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D’AFFILIATION

Lors du dépôt de votre dossier de demande d’affiliation, celui-ci doit comprendre :

→ **POUR LES SOCIETES COMMERCIALES**

- 1) Les feuillets de demande d’affiliation dûment complétés
 - 2) La copie de l’inscription au registre du commerce
 - 3) Les statuts de l’établissement
 - 4) Bilans et comptes de résultat
 - 5) La liste complète des dirigeants de l’établissement (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, profession et nationalité)
 - 6) Un état du nombre de personnes concernées par la pratique de la voile
 - 7) Chèque de cotisation à la FFVoile (Saison 2018 = 274,00 €)
 - 8) Chèque pour les licences clubs FFVoile des dirigeants de l’établissement (Prix unitaire licence club FFVoile adulte 56€) :
- OU**
- 9) La demande / autorisation de prélèvement dûment complétée et accompagnée d’un RIB / RIP
 - 10) Toutes conventions signées entre des tiers et l’établissement
 - 11) La copie des diplômes d’encadrement
 - 12) La copie de l’attestation d’assurance couvrant les dommages aux biens et prévoyant notamment une garantie corps pour le parc bateaux

→ POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- 1) Les feuillets de demande d'affiliation dûment complétés
- 2) La copie de l'extrait du conseil municipal (ou tout autre document justifiant l'existence de l'établissement) portant création de l'établissement
- 3) La liste complète des dirigeants de l'établissement (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, profession et nationalité)
- 4) Un état du nombre de personnes concernées par la pratique de la voile
- 5) Chèque de cotisation à la FFVoile (Saison 2018 = 274,00 €)
- 6) Chèque pour les licences clubs FFVoile des dirigeants de l'établissement (Prix unitaire licence club FFVoile adulte 56 €) :
- OU
- 7) La demande / autorisation de prélèvement dûment complétée et accompagnée d'un RIB / RIP
- 8) Toutes conventions signées entre des tiers et l'établissement
- 9) La copie des diplômes d'encadrement
- 10) La liste des membres du conseil municipal et la durée du mandat
- 11) La copie de l'attestation d'assurance couvrant les dommages aux biens et prévoyant notamment une garantie corps pour le parc bateaux

LES DOSSIERS REÇUS INCOMPLETS A LA FFVOILE SERONT OBLIGATOIREMENT RETOURNES A LA LIGUE REGIONALE DU RESSORT TERRITORIAL DE L'ASSOCIATION.

**CAHIER DES CHARGES
DE L’AFFILIATION
DES ETABLISSEMENTS**

ANNEXE 1

Cahier des charges relatif aux activités Ecole de Voile et Voile à l'Ecole

L'établissement qui souhaite obtenir l'affiliation pour les activités école de voile et voile à l'école devra respecter les critères suivants :

✓ **Ecole de voile et voile à l'école**

(Activités : stages, cours particuliers, séances club, activités jeunes enfants, voile à l'école, école de croisière)

Fonctionnement : avoir un fonctionnement régulier, continu ou discontinu.

Infrastructure d'accueil :

- RESPECTER

L'arrêté du 09/02/1998 relatif aux Garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'APS qui dispensent un enseignement voile

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MJSK9870031A>

La circulaire du 21/09/1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

<http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs7/default.htm>

Pédagogie : utiliser au minimum les standards pédagogiques fédéraux et certifier sous forme de niveau de couleur la progression de tous les élèves en leur faisant passer en fin de stage les tests officiels.

Règle fédérale : délivrer un titre adapté pour chaque stagiaire.

Visite sur site : à accepter les visites sur site organisées régionalement par des personnes reconnues pour leurs compétences en matière d'enseignement et d'organisation.

- utiliser les outils et la signalétique de la FFVoile.

- ne pas confier de stage à un D1 s'il n'est pas accompagné de son maître de stage.

Pour plus de renseignements en matière de réglementation et de recommandations :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/reglementation/textes_federaux.asp

ANNEXE 2

Cahier des charges relatif à l'activité organisation d'épreuves

Cette activité vise à l'organisation de toute épreuve de niveau international, national, départemental ou régional.

Elle ne requiert pas la signature d'une convention entre la ligue et l'établissement demandeur.

L'établissement devra chaque année déclarer le nombre d'épreuves et le niveau de celles-ci auprès de la FFVoile.

L'établissement devra respecter l'ensemble des règlements fédéraux, qu'ils soient statutaires ou réglementaires.

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglement_Interieur.pdf

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/reglementation/guide_dirigeant_T2.asp

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglement_Technique_FFV.pdf

ANNEXE 3

Cahier des charges relatif à l'enseignement de la compétition

✓ **ECOLE DE SPORT**

L'Ecole de sport s'adresse à des pratiquants qui souhaitent à la fois se perfectionner et s'initier à la compétition après avoir connu une première initiation à l'activité voile dans le cadre scolaire, dans le cadre d'une école de voile ou encore par auto-formation

Ils ne sont généralement pas propriétaires de leur matériel. Ils souhaitent trouver dans l'Ecole de Sport un contenu technique pour progresser et une animation permanente adaptés à leur niveau et orientés vers la pratique compétitive.

La structure candidate à l'affiliation de cette activité doit :

- développer et contrôler la qualité des prestations et des services sportifs offerts,
 - respecter le règlement sportif départemental de façon à ce que le fonctionnement sportif permanent soit en cohérence avec la politique sportive départementale,
 - faire participer les coureurs de la structure à des compétitions a minima de niveau départemental
- ...

Cahier des charges relatif à l'activité Formation

Tout établissement qui souhaite être affilié par la FFVoile pour son activité formation doit obtenir l'habilitation Fédérale.

Il doit donc respecter les règles suivantes:

Conditions requises pour les structures	<p>- Etre soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un organisme de formation agréé par le Ministère de l'Education Nationale ou le Ministère du Travail (Direction Régionale de la Formation Professionnelle). . Un organisme reconnu par la FFVoile par convention avec la ligue régionale. . Une structure affiliée. <p>- Se déclarer candidat à figurer parmi les Centres de Formation de la FFVoile et se déclarer prêt à respecter toutes les règles fédérales par lettre adressée au Président de la ligue régionale de voile. (Cf. modèle ci-dessous)</p>
Règles d'exercice pour les structures	<p>- Permettre aux formateurs d'assister aux réunions et recyclages périodiques obligatoires.</p> <p>- disposer de manière permanente ou occasionnelle des formateurs qualifiés et habilités nécessaires aux actions de formation prévues (conditions suspensives).</p> <p>- annoncer en temps utile à la ligue régionale de voile le projet annuel de formation de la structure et ses éventuelles adaptations en cours d'année.</p> <p>- rendre compte à la ligue régionale de voile de chaque action de formation réalisée et faire un bilan annuel (Cf. modèle de bilans FFVoile).</p> <p>- accepter l'évaluation des actions de formation de la structure par les instances fédérales.</p> <p>- s'assurer du respect des règles d'exercices par les formateurs fédéraux.</p>

NOTA Ces habilitations sont renouvelées annuellement par tacite reconduction. Le non respect d'une condition suspensive entraîne la suppression immédiate de l'habilitation. Les autres conditions font l'objet d'un avertissement préalable (sauf cas grave ou fautes délibérées) permettant au formateur ou à la structure de se mettre en règle dans les meilleurs délais.

Modèle de lettre pour une demande d'habilitation d'un centre de formation

Demande d'habilitation comme CENTRE DE FORMATION FFVoile
à Madame, Monsieur le Président de la ligue Régionale FFV de ...

Je soussigné(e)
Nom Prénom

représentant légal du club ou de l'organisme (Président, Maire, Directeur...) :

Type d'organisme :

- association affiliée FFVoile, n° d'affiliation :
- organisme de formation agréé MEN, n° d'agrément :
- organisme de formation agréé MJS, n° d'agrément :
- organisme de formation agréé Formation Professionnelle, n° d'agrément :
- établissement affilié, n° d'affiliation :

Adresse Code postal Commune

Tel

demande à être habilité comme Centre de Formation dans la (les) spécialité(s) suivante(s) :

Je m'engage à respecter les règles FFVoile (statuts, règlements intérieurs et instructions de l'Autorité Nationale et de la Ligue Régionale de la FFVoile).

Fait, à le

mention manuscrite "lu et approuvé", cachet de l'organisme et signature du représentant légal

Décision (motivée si défavorable) du Président de la Ligue n° Favorable Défavorable

motif(s)

Fait à le

Habilitation des formateurs

<p>Conditions requises pour les formateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre licencié à la FFVoile. - Etre titulaire de la qualification de formateur fédéral correspondant à l'exercice visé. - Se déclarer candidat à figurer parmi les formateurs de la FFVoile et se déclarer prêt à respecter toutes les règles fédérales par lettre adressée au Président de la ligue régionale de voile. (Cf. modèle ci-dessous)
<p>Règles d'exercice pour la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire (condition suspensive). - Participer aux réunions et recyclage périodiques obligatoires (tous les 3 ans au minimum) de l'équipe régionale de formateurs (condition suspensive). - Annoncer en temps utile au président (directeur) du centre de formation chaque intention de formation. - Rendre compte au président (directeur) du centre de formation de chaque action de formation réalisée. - Accepter l'évaluation des actions de formation par l'équipe régionale des formateurs (Comité Régional de Formation) et par l'Autorité Nationale (Mission Formation de l'Encadrement). - Respecter les règles d'exercice correspondant à la qualification, notamment : vérifier des conditions d'accès des stagiaires – licences FFVoile, certificat médical, niveau d'accès, respecter le nombre maximum de stagiaires par formateur, délivrer le livret de formation FFVoile décrivant le cursus et les programmes de formation, etc.

- **Modèle de lettre pour l'habilitation des formateurs**

<p>Demande d'habilitation de FORMATEUR FEDERAL à Madame, Monsieur le Président de la ligue Régionale FFV de ...</p>	
<p>Je soussigné(e) NOM Prénom Adresse Code Postal..... Email Téléphone personnel Fax personnel Téléphone professionnel Fax professionnel N° licence Club Diplômes Qualifications FFV Autres qualifications</p>	
<p>demande à être habilité en tant que formateur FFVoile dans la (les) spécialité(s) suivante(s) : </p>	
<p>Je m'engage à respecter les règles FFVoile (statuts, règlements intérieurs et instructions de l'Autorité Nationale et de la Ligue Régionale de la FFVoile).</p>	
<p>Fait, à mention manuscrite « lu et approuvé » et signature : le</p>	
<p>Décision (motivée si défavorable) du Président de la Ligue n° <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable motif(s)</p>	
<p>Fait à le Nom, prénom Signature :</p>	

NOTA Ces habilitations sont renouvelées annuellement par tacite reconduction. Le non respect d'une condition suspensive entraîne la suppression immédiate de l'habilitation. Les autres conditions font l'objet d'un avertissement préalable (sauf cas grave ou fautes délibérées) permettant au formateur ou à la structure de se mettre en règle dans les meilleurs délais.

Pour s'informer sur les formations: <http://espaces.ffvoile.fr/formation>

EN SAVOIR PLUS

TOUT SAVOIR SUR LES LICENCES 2018 ET LES ASSURANCES :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/licences/dossier2018.asp>

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>

TOUT SAVOIR SUR LES LABELS :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/developpement/labels.asp>

TOUT SAVOIR SUR LES COFINANCEMENTS :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/cofinancements.asp>

GESTION ADMINISTRATIVE DES CLUBS :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/clubs.asp>

LE E COMMERCE DANS LES CLUBS :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/developpement/ecommerce.asp>

<http://www.fairedelavoile.fr/>

CERTIFICAT MEDICAL LIE AUX LICENCES 2018

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Note_information_Licence_Club_2018_CertificatMedicalQuestionnaire.pdf

DES SERVICES ADAPTES AUX PRATIQUANTS ET AUX STRUCTURES

La Fédération Française de Voile propose, tant pour les pratiquants que pour les structures, un certain nombre d'outils et de dispositifs adaptés à chaque type de pratique.

I - POUR LES PRATIQUANTS

- **Voile à l'école - mon carnet de bord**

Ce document permet aux instances fédérales de recenser l'activité voile lorsqu'elle est organisée dans le cadre d'un établissement scolaire, par une association nautique locale et/ou un établissement affilié à la FFVoile.

Destiné aux élèves des établissements primaires, secondaires et universitaires pratiquant la voile, il se présente sous la forme d'une carte en quadrichromie. Il permet de valider le niveau de pratique par support et d'inciter à pratiquer dans les clubs fédéraux.

Cette carte est annuelle.

Les cartes "Voile à l'école - mon carnet de bord" sont à acheter auprès de votre ligue régionale.

- **Les essentiels du jeune régatier**

Destiné aux jeunes, ce livret explique tous les incontournables de la régates. Il aborde les contenus « transversaux » indispensables quel que soit le support de pratique. Les textes sont illustrés de nombreux dessins, exemples et conseils.

Gratuit sur commande pour les Ecoles de Sport suivant le nombre de licenciés jeunes du club.

- **Le livret de certification de niveaux FFVoile**

C'est l'outil officiel de validation des niveaux et expériences. Il certifie de vrais niveaux d'autonomie. Les pratiquants peuvent s'en prévaloir pour accéder à des formes de pratique dans et en dehors des clubs FFVoile, et s'engager à terme dans un parcours de formation à l'encadrement bénévole ou professionnel.

Il permet également d'attester de l'expérience acquise par le pratiquant. C'est un outil au service des activités organisées par le club :

- Organiser les pratiques au sein du club
- Impliquer les jeunes dans le club
- Accéder aux formations fédérales

Il est délivré gratuitement avec les commandes de licences enseignement ou passeport voile régional. Il est aussi disponible gratuitement sur commande du club pour ses licenciés jeunes.

- **Les Classements Régionaux et Nationaux Individuels Fédéraux :**

La FFVoile offre à ses licenciés, l'accès aux Classements Régionaux et Nationaux Individuels toutes pratiques : « la voile, toute la voile ». La FFVoile offre aussi à ses licenciés et aux Classes des Classements Nationaux Individuels de Classe et de Pratiques.

II - POUR LES CLUBS

• TROIS DOMAINES DE DÉVELOPPEMENT

La FFVoile peut décerner à ses clubs une reconnaissance officielle (label) lorsque la qualité des activités proposées est contrôlée. Les activités développées par les structures appartiennent à trois grands domaines : enseignement, compétition, loisir/plaisance.

Chacune des activités doit respecter un cahier des charges concernant : l'accueil, l'encadrement, le respect de la politique fédérale, le matériel, la pédagogie, la sécurité. Le document de référence est l'accord AFNOR N° ACX 50-839 (référentiel et grilles d'audit). Disponible sur demande auprès du département Développement.

Le règlement des labels de la FFVoile fixe les règles d'attribution de ces labels et/ou reconnaissance. Pour les obtenir, le club doit remplir un bilan d'activité annuel et effectuer une demande sur Internet (Département Développement) durant la période d'ouverture des Labels (octobre). La FFVoile ou la ligue (en cas d'instruction régionalisée) étudie la demande en tenant compte des critères et des rapports d'audits du club.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS :

La FFVoile offre aux clubs un championnat de France des clubs en voile légère et habitable.

Les trois premiers clubs dans chaque pratique sont honorés tous les ans lors du Top Club.

• A. L'ENSEIGNEMENT DE LA VOILE : LE LABEL "ÉCOLE FRANÇAISE DE VOILE"

Reconnu et contrôlé, ce label est attribué à des structures qui développent au moins une des activités suivantes obligatoires:

☐ Stages vacances :

Accueil de tous les publics le plus souvent en cours collectifs pendant les vacances sur une période de quatre à cinq jours dans le but de les initier ou de les perfectionner.

☐ Séances club :

Accueil d'un public local ou de proximité sur une durée plus étalée que les stages vacances pour l'initier ou le perfectionner à la voile dans le but de l'intégrer à l'École de Sport ou de pratiquer la voile loisir dans le club et d'autres activités d'enseignement :

☐ Voile à l'école :

Accueil des publics scolaires dans le cadre primaire, secondaire et universitaire.

☐ Activités jeunes enfants :

Accueil des jeunes enfants de 4 à 8 ans avec une pédagogie et des contenus adaptés.

☐ Cours particuliers :

Activités proposées à des individuels (ou petits groupes) permettant un apprentissage ou un perfectionnement accéléré.

☐ École de croisière :

Activités proposées sur bateaux habitables

• B. LA COMPÉTITION

Les activités développées correspondent à l'application de la politique sportive fédérale. Certaines bénéficient d'une reconnaissance (École de Sport, Équipe de club, centre d'excellence sportive) quand elles sont mises en place au sein du club et contrôlées. Les autres correspondent à des services offerts.

Les Écoles de Sport :

Entraînement sportif des jeunes coureurs de 7 à 14 ans et participation aux compétitions appelées critériums départementaux.

Les Équipes de Club :

Pratique sportive régulière alternant entraînement et participation aux compétitions régionales voir nationales.

Les Centres d'excellence :

Les meilleurs sportifs peuvent bénéficier des structures : centres d'excellence, régionaux et nationaux pour accéder au plus haut niveau : les Equipes de France.

Le calendrier fédéral :

Calendrier officiel des compétitions à la Voile en France. Il permet à tous les licenciés d'organiser leur saison sportive à partir des compétitions mises en place par la FFVoile et ses structures affiliées dans le respect de la réglementation.

Cœur de pratique et gradation des compétitions et épreuves :

5C, 5B : Pratique Départementale

5C, 5B, 5A et 4 : Pratique Régionale

5C, 5B, 5A, 4, 3 : Pratique Nationale

5C, 5B, 5A, 4, 3, 2, 1, W : Pratique Internationale

• C. LE LOISIR

Dans ce domaine, les reconnaissances sont attribuées à des structures qui développent les activités suivantes :

Le label Voile Loisir :

Organisation d'activités de loisirs au sein du club.

Les "Points Plage FFVoile" :

Service de location, associé à une assistance technique et des cours particuliers dispensés par des moniteurs diplômés.

III - POUR LES CLUBS HABILITES CENTRES DE FORMATION FFVOILE

Pour aider les clubs habilités centres de formation, la FFVoile propose différents outils :

- **Le guide du formateur** : Ce guide vise à accompagner les formateurs dans la mise en œuvre des formations au monitorat fédéral de voile et au CQP* d'assistant moniteur de voile. Il rappelle les grands principes de formation, donne des conseils méthodologiques et des exemples pour l'organisation des formations et l'évaluation des futurs moniteurs. En vente (département développement)
- **Le livret de formation et de certification de l'Assistant Moniteur de Voile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme d'assistant moniteur de voile (rémunéré). En vente (mission formation)
- **Le livret de formation et de certification du moniteur de voile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme de moniteur de voile (bénévole). En vente (mission formation)
- **Le livret de formation et de certification pour le diplôme de l'entraîneur FFVoile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme d'Entraîneur FFVoile. En vente (mission formation)
- **La mallette du formateur FFVoile** : destinée aux formateurs FFVoile, elle regroupe de nombreux outils pratiques pour la mise en œuvre des formations En vente (département développement).